Activité 3 : De l'étude de cas à la France.

1. De l'étude de cas...

- a. Quel territoire avons-nous étudié?
- b. Comment le territoire étudié a-t-il évolué dans le temps ?
- c. Quelles en sont les raisons?

2. A la France

- d. Quelles sont les autres grandes aires urbaines françaises ?
- e. Quels éléments permettent de comprendre leur étalement ?

Les documents:



12 aires métropolitaines et 29 grandes aires structurent le territoire

Le territoire de la France métropolitaine est composé de 354 aires urbaines. Les plus grandes d'entre elles concentrent la population, plus encore les emplois et davantage encore les cadres des **fonctions métropolitaines**. La prise en compte de ces trois paramètres permet de distinguer 41 aires importantes. Celles-ci caractérisent le rayonnement économique des espaces. Parmi ces 41 aires, 12 sont qualifiées d'aires métropolitaines : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier. Elles accueillent chacune plus de 500 000 habitants et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines.

D'après l'INSEE, 2016.



inégalement répartie

Densité de population





Inférieure à 50 hab./km²

2. Une population qui se concentre dans les aires urbaines

- Grands flux migratoires internes
- Aire urbaine parisienne qui rayonne sur l'ensemble du territoire français
- Aire urbaine
- Autre agglomération importante

elles par des réseaux de transports

- Axe de transports majeur (TGV, autoroutes)
- **Aéroports** internationaux
- Carrefour majeur

Sources: www.senat.fr; www.insee.fr